

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014****REUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 22 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député provincial – Président André GILLE et M. le Député provincial Vice-Président Georges PIRE qui nous informent qu'ils ne seront pas là aujourd'hui et que M. le Gouverneur m'informe qu'il arrivera avec un peu de retard.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. Marcel BERGEN.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Valérie DERSELLE et M. Jean MATHY seront absents. Mme Isabelle ALBERT arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés : d'une part, aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ces lundi et mardi qui portent sur leurs compétences directes et d'autre part, aux interventions des chefs de groupe sur les documents budgétaires 2014 et 2015.

Lors du Bureau du 29 septembre, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort par une main innocente. Ils se présenteront donc suivant cet ordre :

- 1 : le groupe MR ;
- 2 : le groupe CDH-CSP ;
- 3 : le groupe ECOLO ;
- 4 : le groupe PS ;
- 5 : le groupe PTB+.
- 

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014****V. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 14-15/001 : Budget provincial 2014 – 4<sup>ème</sup> série de modifications.****Document 14-15/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 4<sup>ème</sup> série****Document 14-15/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2015.****Document 14-15/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2015****Document 14-15/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/001, 14-14/002, 14-15/003, 14-15/004, 14-15/005). Ces documents ont été regroupés.

Nous passons donc aux réponses des Députés provinciaux et j'invite le Député Paul-Emile MOTTARD à répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je commencerai par la question de Marc HODY sur le transfert de compétences.

Monsieur le Conseiller, je vous renvoie vers l'étude de Christian BEHRENDT sur les activités des Provinces Wallonnes et notamment sur la répartition des compétences entre la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il ne faut pas confondre la décentralisation qui reflète l'intérêt provincial tel que défendu par la Constitution et la déconcentration où l'Institution, via une mission déléguée par une autorité supérieure, se transformerait en une administration locale dépendante de cette dernière.

Les Provinces ont chacune leurs spécificités définies par leurs axes prioritaires. Elles répondent donc en fonction de ceux-ci aux sollicitations.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne nous a pas encore interpellés sur d'éventuels transferts de compétences.

Il va de soi que nous sommes disposés à discuter avec elle mais nous voulons une vraie discussion et une vraie négociation où aucune des parties n'imposent son point de vue.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Je vais Président enchaîner toutes les réponses si vous le voulez bien et je vais répondre maintenant à deux questions qui relèvent de la problématique du logement.

Ce sujet est à l'interface des relations entre les Provinces et en particulier celle de Liège et le Gouvernement Wallon.

La nouvelle majorité wallonne au sein de la Déclaration de Politique Régionale pose des bases de discussions à approfondir.

M. Gérard GEORGES, qui est malheureusement dans mon dos, donc ce n'est peut être pas le meilleur système pour répondre aux interpellations, il faudra peut être qu'on revoit ça, mais enfin, M. Gérard GEORGES qui est toujours dans mon dos, se préoccupe de nos relations avec les sociétés de logement de service public.

Le Ministre a précisé lors du dernier Conseil d'administration de l'APW que le départ des Provinces des Sociétés de Logement n'était plus à l'ordre du jour. Cela induirait que nos représentants soient maintenus au sein des instances sans rien modifier au capital provincial.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller, pour obtenir tous nos apaisements à ce propos, l'APW interrogera officiellement le Ministre sur ce sujet.

Un autre fidèle du logement, M. Alain DEFAYS, vous m'interrogez évidemment sur les AIS. C'est exact que le budget 2015 ne prévoit plus de crédit permettant de subventionner les AIS. On a vogué au fur et à mesure d'amendements, de modifications de rajouts vu les hésitations du Gouvernement wallon précédent, donc, nous nous installons dans une réflexion sur l'application du décret.

Cependant, lors de ces fameux entretiens avec le Ministre à l'APW, la position de la Région Wallonne vis-à-vis de la relation des Provinces aux AIS semble s'assouplir au regard de l'attitude particulièrement intransigeante de son prédécesseur M. Nollet.

S'il est recommandé aux Provinces par la Région Wallonne de ne plus aider financièrement des particuliers, il n'est pas interdit de subventionner des structures.

Au départ de ce constat, il appartiendra donc aussi à l'APW de vérifier auprès du Ministre que les Provinces sont bien autorisées à soutenir les AIS, si elles le souhaitent. Dans l'hypothèse d'une réponse positive il s'agira alors de profiler la décision provinciale suivant la piste la plus adéquate.

Je souhaite en tous cas dès à présent vous signaler M. le Conseiller que cette réflexion s'inscrira pour le Collège dans notre action vers la supracommunalité. Je vous donne donc rendez-vous prochainement dans une Commission pour en reparler.

Je voudrais maintenant aborder les réponses à M. Pierre ERLER, que je vois à peine mais que je sais là, pour sa question relative au tourisme, thématique qui, vous le savez me tient aussi particulièrement à cœur et je partage d'ailleurs vos propos Monsieur le Conseiller concernant ce département essentiel d'un point de vue économique pour notre région.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

J'envisage évidemment de voir le nouveau Ministre du Gouvernement wallon en charge de la matière, notre ancien collègue René COLLIN, dans les prochaines semaines. J'ai déjà eu l'occasion, quand il était Député provincial en charge du Tourisme de mettre sur pied de nombreux projets avec lui, et notamment La Marque Ardenne et donc, je n'ai aucun doute sur sa collaboration autour des projets qui seront portés par notre Province.

Je voudrais notamment aborder avec lui la place des Fédérations du Tourisme en Wallonie. J'ai comme vous noté la volonté de rationalisation du paysage institutionnel des lieux dédiés au tourisme. Je partage ce constat en nuancant toutefois sur la suppression de lieux éventuels.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que la FTPL a, dans son plan stratégique 2012-2015, articulé son travail autour de cinq points de chute qui sont des lieux touristiques de renommée, vous les connaissez : Huy, Liège, Spa, Aywaille et Malmedy. Le constat a été fait sur base des attentes du touriste afin de faciliter son séjour chez nous.

D'ailleurs Monsieur le Conseiller, vous le savez, la FTPL est en train de mettre sur pied un département consacré au tourisme réceptif. Une démarche particulièrement novatrice qui permettra au touriste de réserver l'ensemble de son séjour sur une seule plateforme. Je compte également aborder ce thème avec le Ministre afin que la Région Wallonne soutienne notre projet unique en Wallonie et en fasse, notamment, un projet pilote pour les autres provinces.

Concernant les Prés de Tilff, vaste sujet ! J'ose espérer que la Région Wallonne est attentive au dossier puisqu'elle est propriétaire du site ! La Province est intervenue à l'époque en termes d'équipements touristiques et en gestion de comptabilité mais, vous le savez, nous avons décidé il y a plusieurs années déjà, de réinvestir le tourisme social avec le Domaine de Wégimont, et d'ailleurs, le succès de sa piscine est au rendez-vous.

La Région Wallonne a mandaté la SPI pour travailler à la reconversion du site. Celle-ci a lancé un appel à marque d'intérêt qui s'est clôturé par la réception de trois dossiers. Il appartient donc dorénavant à la Région de se positionner quant à ces candidats à la reprise éventuelle.

Enfin, dernière question pour vous M. ERLER, celle relative à la formation des prestataires touristiques, il existe actuellement un Master en Sciences et Gestion du Tourisme à l'ULB et le baccalauréat en tourisme à la Haute Ecole Charlemagne. L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur a notamment pour mission d'assurer la cohérence de l'offre et du contenu des études et des formations en évitant toute redondance injustifiée. Il est donc difficilement envisageable de voir notre enseignement supérieur provincial se positionner davantage dans ce dossier.

Enfin, Madame PIRMOLIN m'interroge au sujet de l'organisation de concerts de pianos dans les gares.

Vous avez raison, cette formule rencontre un beau succès notamment en France et pour être dans l'actualité, avec une opération qui est en cours et qui s'intitule "À vous de

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

jouer" ou Yamaha, le fabricant de pianos, place 100 pianos dans 100 gares. Cette expérience a été aussi reprise dans de nombreux autres pays. Il est vrai que danser devant une gare, jouer de l'harmonica dans un bus de la ligne 4 ou gratter une guitare dans un palais de justice font partie des nombreuses initiatives de ceux qui pensent que la culture doit descendre aussi dans la rue. Nous le faisons régulièrement dans de nombreuses disciplines dont l'une, peut-être d'ailleurs la plus austère, celle des arts plastiques lors par exemple des expos d'art public.

Mais revenons au piano de Madame PIRMOLIN. Je vous avoue que j'y ai beaucoup réfléchi. Quel pourrait être l'apport de nos groupes politiques par rapport à cette idée ? Soyons beaux joueurs, laissons au groupe CDH le piano. Sachez toutefois que cet instrument est redoutable et qu'il n'est pire que d'entendre les fausses notes d'un mauvais pianiste.

Alors, passons au groupe MR qui lui aussi est dans mon dos. Monsieur le Chef de groupe, je dois vous avouer que je me suis rendu la semaine passée à la salle de répétition de votre groupe et je me tourne aussi vers ma chère collègue puisque cette salle est mieux connue sous le nom de "La Chambre".

J'ai poussé la porte capitonnée, j'ai vu le chef d'orchestre, ma foi un jeune type très sympathique avec une barbe qui était en vive conversation avec une Diva, la Diva du concert à ne pas douter, qui s'appelle Lauretina. Mais chers collègues, quelle cacophonie ! Donc, j'ai des craintes pour le concert. Je n'ai pas demandé mon reste, je me suis cassé !

Pour le groupe PS, je crois savoir que, avec les clairons, instrument plutôt rare dans une salle de concerts, avec les clairons, ils sont prêts pour la charge. Ils attendent le levé des brumes pour charger à travers les campagnes.

Pour ce qui concerne le groupe Ecolo, je pense que le cor de chasse s'impose. Toutefois, chers collègues, permettez moi de faire une remarque et d'attirer votre attention sur le fait qu'après chaque prestation vous perdez la moitié de votre effectif ! À ce rythme il vous restera de créer un duo pour cor de chasse et je peux déjà vous dire que les partitions sont rares.

Enfin, je ne voudrais pas oublier le PTB bien sûr, le choix s'impose d'un instrument pour deux, mon dieu mon cher ami, vous allez être silencieux cet après-midi, où toute tentative, en tous cas c'était la préoccupation, où toute tentative d'augmentation de la productivité serait un échec pour le patronat. Je parle, bien sûr du triangle.

Mesdames, Messieurs voilà tracées quelques réflexions musicales. Bien sûr, Madame PIRMOLIN, tout cela n'est que fiction.

Je terminerai en m'adressant à vous en disant que, pour devenir un peu plus sérieux, pour avoir des navetteurs dans les gares, faut-il qu'il y ait des trains qui roulent !!! Et ça c'est un autre débat ! Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Ah ! Paul-Emile, comme c'est agréable de te retrouver ainsi ! Je cède maintenant la parole à Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller, Monsieur GERARD, vous avez, tout au long de ces dernières années, témoigné d'un souci constant envers les jeunes, plus particulièrement en lien par rapport à la thématique du suicide qui les concerne. Vous l'avez rappelé tout comme Mme PIRMOLIN mais j'y reviendrai dans un instant.

De même, le CHS l'Accueil de Lierneux a toujours retenu votre attention.

Je vous avoue que j'ai un peu du mal à vous suivre quand, dans le premier paragraphe de votre question, vous dites avoir été, et je vous cite, « forcé de voter l'absorption » du CHS par ISoSL, tout en soulignant qu'il s'agissait d'un accord pertinent et que vous l'avez soutenu.

N'y aurait-il pas là une contradiction, mais, dans tous les cas, je crois, je sais, Monsieur le Conseiller, que nous partageons les mêmes craintes à propos du devenir du Centre Patrick Dewaere.

De fait, ce centre n'existe plus. Pour rappel, il avait déjà cessé de fonctionner avant la cession du CHS à l'Intercommunale ISoSL pour des raisons que je rappelle brièvement.

D'une part, les normes d'encadrement par du personnel infirmier pour le centre Patrick Dewaere étaient doublées par rapport à un service classique, ce qui dans le contexte de pénurie grave du personnel infirmier compromettait tout simplement le fonctionnement de l'ensemble de l'hôpital. Cela, malgré toute une série de mesures que nous avons mises en place pour tenter de remédier aux problèmes dont, entre autres, une plus grande attractivité de l'emploi sur le site de Lierneux notamment par des primes et le statut provincial souvent perçu comme rassurant, une communication renforcée auprès des écoles d'infirmiers, la fusion de certains services pour une meilleure rationalisation du personnel, et d'autres mesures encore.

D'autre part, la démission du seul, ou plutôt de la seule pédopsychiatre en fonction au CHS, indispensable inévitablement au fonctionnement du CPD, a été l'ultime événement nous contraignant à fermer le centre mais, nous l'espérions alors, très provisoirement.

Malgré tous les autres efforts consentis tant par la Province que par le personnel de l'institution qui a fait preuve d'un attachement impressionnant pour « leur » hôpital, nous n'avions pas, en tant que pouvoir organisateur, la possibilité de faire mieux que redresser la situation et maintenir l'institution. Par ailleurs, nous étions, je vous le rappelle, sous le coup d'un arrêté royal qui aurait purement et simplement retiré le droit à la Province de gérer un établissement hospitalier. Dans ce contexte très difficile donc, des choix, vous l'avez dit, ont dû être réalisés et nous les assumons.

Depuis bientôt deux ans maintenant, l'intercommunale ISoSL a repris la gestion du CHS et tenté de recomposer une équipe médicale forte en recrutant des psychiatres et du personnel infirmier. Les bilans et comptes 2013 d'IsoSL ont montré une amélioration nette de la situation du CHS et nous confirme que l'opération de transfert vers un opérateur spécialisé était tout

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

simplement pertinente.

Cependant, le CHS reste toujours dans une phase de transition. Si l'équipe médicale est maintenant bien renforcée, il lui reste la délicate tâche de produire un projet médical indispensable en s'appuyant sur les actuelles forces et faiblesses du CHS l'Accueil, le tout à replacer dans le contexte d'une intercommunale présente à différents endroits du territoire provincial. Cela prendra encore plusieurs mois.

Monsieur le Conseiller, depuis janvier 2013, en tant que représentante à l'Assemblée générale ou plus récemment, le mardi 14 octobre dernier, à l'occasion du Comité d'accompagnement Province-ISoSL, j'ai exprimé à plusieurs reprises et très clairement notre souci de recréer un service dédié aux jeunes en souffrance. La direction d'ISoSL a alors réitéré tout son intérêt pour des projets médicaux spécifiques s'articulant autour de l'adolescent. Fort d'un ancrage tant urbain que maintenant rural avec Lierneux, l'intercommunal envisage des politiques d'accueil et de prise en charge des jeunes qui peuvent être adaptées dans des environnements différents mais reliés entre eux grâce à la structure de l'intercommunale comme je l'ai dit, et son offre de soins diversifiée.

Ceci pour vous dire simplement que comme vous, je ne perds pas cela de vue soyez-en assuré.

Par contre, il est vrai, Monsieur le Conseiller, que nous avons perdu la main sur le CHS et que nous ne pouvons pas décider d'un coup de baguette magique ou en conclusion d'un rapport au Collège de la résurrection du CPD tel qu'il était. Mais la bonne santé du site et la pérennisation de l'institution dans son bassin avec tout son personnel ne me fait pas un seul instant regretter le passé.

De la même façon, je ne suis pas d'accord lorsque vous dites que personne ne semble se soucier de ce fléau, je parle du suicide des jeunes, et encore moins d'y apporter une réponse adaptée.

Ce n'est pas au travailleur social que vous êtes que je dois rappeler que l'acte suicidaire est le dernier maillon d'une chaîne d'événements et que les problèmes rencontrés par les jeunes sont vécus intimement de manière complexe et souvent inexprimés ou exprimés dans des sphères auxquelles les adultes n'accèdent pas.

Je pense en particulier à ces jeunes, victimes de harcèlement sur les réseaux sociaux, dont on découvre, trop tard, qu'ils n'avaient pas la force d'en parler à leurs proches, de faire la part des choses entre le réel et le virtuel, bref à qui il manquait toute une série de ressources pour faire face à leur souffrance.

Or, ces dernières années, le Département des Affaires sociales travaille et vous le savez, tout particulièrement sur une approche ciblée des enfants et adolescents, pour tous les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés. Je pense bien évidemment aux openados qui continuent d'ouvrir leurs portes à travers toute la province, mais aussi à la cellule prévention du suicide qui ne cesse de chercher de nouvelles approches pour toucher chacun et chacune et faire passer des messages efficaces de prévention.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons des accords et relations privilégiées tant avec le CHR de la Citadelle pour des lits dédiés prioritairement à tout jeune dont l'équipe Openado après l'avoir reçu ce jeune et l'avoir écouté, estimerait qu'il doit faire l'objet d'une prise en charge urgente en milieu hospitalier tant avec la Citadelle qu'avec ISoSL qui dispose à Liège de quelques lits K, les lits pédopsychiatriques et avec la Clinique de Montegnée.

Sur la question plus générale des actions menées en prévention du suicide, je vais avoir l'occasion d'en parler dans quelques instants dans la réponse à la question de Mme PIRMOLIN.

Enfin, et pour répondre clairement à votre question finale, si demain un tel projet que le CPD venait à voir le jour, la Province lui apporterait toute l'aide possible, tant je reste totalement convaincue mais comme vous, de la pertinence de son action. Je suis, comme vous, attentive à toutes les opportunités de le recréer quelque soit la configuration. Dans chacune des discussions que je peux avoir avec ISoSL, comme avec d'autres partenaires potentiels, je reviens chaque fois, et inlassablement croyez-moi, avec cette demande.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Monsieur le Conseiller à propos d'un projet de prise en charge spécifique des jeunes suicidaires ou suicidants par rapport à votre amendement donc. La discussion pourra ou pourrait revenir en Commission le cas échéant si une initiative venait voir le jour mais l'initiative ne viendra pas de nous.

Madame PIRMOLIN, tout comme vous, je déplore qu'il ne soit pas plus facile de former directement plus de citoyens comme sentinelles mais, soyons de bon compte, un travailleur social, un policier, un agriculteur, un agent de service public sont, avant même la fonction qu'ils exercent, des citoyens comme les autres et bien évidemment leur action de sentinelle est valable aussi en dehors de leur lieu de travail. On est tous le voisin de quelqu'un.

Si les déclarations de politique générale de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie Bruxelles sont peu fournies en matière de prévention du suicide, dans son rapport mondial de septembre 2014, l'OMS encourage et préconise la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention. A cet égard, faut-il rappeler que la Province de Liège depuis plus de vingt ans agit de la prévention à la postvention dans les limites de son territoire en enrichissant son expertise au contact de spécialistes français, suisse, québécois et du nord du pays.

En matière de prévention, notre fil conducteur est le souci de l'autre. Cela se traduit par le projet « Sentinelles » unique en Belgique, qui s'adresse donc aux citoyens dans sa dimension volontaire et solidaire. On entre là, pour répondre à une partie de votre question, dans les éléments constitutifs des formations « Sentinelles ».

Au même titre, en parallèle, la déstigmatisation des soins de santé mentale participe à cet effort qui vise à détecter la souffrance des personnes en difficulté, à mettre des mots sur leurs maux, à les écouter et à les orienter efficacement.

Ces deux points donc font partie intégrante de la formation qui dure deux demi-journées, pour une douzaine de participants maximum par session. Ces formations sont suivies d'une séance de débriefing et les sentinelles qui sont reconnues opérationnelles, je reviendrai

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

sur les non opérationnelles après, sont ensuite régulièrement supervisées.

Vous me dites, Madame la Conseillère, qu'il n'y a pas assez de sentinelles ! Je suis, on ne peut plus d'accord et je pense l'avoir dit et redit en Commission la semaine dernière, et il n'y en aura jamais assez au niveau du nombre de sentinelles, mais nous avons des objectifs et malgré toutes les difficultés qui existent pour les rencontrer, soulignons que sur les neuf premiers mois de 2014, il y a eu une multiplication par trois des interventions liées à leur rôle proactif depuis 2013. Alors c'est là que je ne veux pas que vous rigoliez parce que c'est vraiment un travail de fond, on est passé de 15 à 47 interventions et il faut mesurer le travail et le poids de chaque intervention qui concerne une personne en souffrance.

Nous en sommes ce jour à 130 sentinelles formées depuis 2012 dont 70 dans la zone de police de Liège et 32 sentinelles citoyennes. Il y a eu 55 demandes non abouties, on revient sur les sentinelles non opérationnelles, 55 demandes donc non prises en compte en raison d'un profil ou d'un engagement inadapté. En fait, il s'agit d'un tri à faire au niveau des personnes qui se présentent pour être sentinelle citoyenne, ces personnes qui sont analysées dans le cadre d'un entretien avec une assistante sociale sur leur vécu, leurs motivations à être sentinelle citoyenne, leurs capacités aussi à assurer un rôle objectif en la matière.

Les milieux touchés sont variés et vont des zones de police aux cellules de reconversion d'Arcelor en passant par la métallurgie, les agricultrices, le personnel des CPAS, des A.M.O., les Services d'Aide à Domicile, Infor-femmes mais aussi l'Union des Classe Moyennes. Ajoutons à cela les nouvelles conventions qui vont déboucher sur de nouvelles formations sentinelles avec : les services d'aide aux victimes, les accompagnateurs de train et les enseignants.

A côté de la Cellule provinciale de Prévention du suicide, nous avons mis en place une ligne téléphonique d'écoute 24 H sur 24 et 7 jours sur 7, à la fois pour les sentinelles et les personnes en détresse et en souffrance.

C'est l'ASBL TELE ACCUEIL qui a accepté de jouer ce rôle par convention en dehors des heures de fonctionnement de notre cellule et nous avons formé ses écoutants entre autres aux bonnes pratiques en intervention de crise suicidaire.

Nous ciblons également les écoles pour une détection précoce des élèves en souffrance. Cela passera par une mise en œuvre de mesures de prévention du type sentinelles en milieu éducatif des enseignants, aux élèves en passant par les éducateurs, les surveillants, les directions et les parents évidemment.

Complémentairement mais on pourra y revenir lors d'une prochaine Commission, le Département des Affaires sociales lance le projet « Je Tiens La Route » qui est un projet qui vise la promotion de la santé mentale positive.

Par ailleurs, tout ceci a un coût en formation continue des équipes par des spécialistes québécois notamment pour le projet « Sentinelle » et autres. Je rappelle que le mois dernier encore, nous avons fait venir des spécialistes du Québec pour assurer une actualisation et une supervision de nos formateurs « Sentinelles ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

En conclusion, je persiste et je signe de ma volonté avec le Collège provincial que nos services puissent aller à la rencontre de tout citoyen en détresse psychologique pour l'écouter et tisser autour de lui un filet de sécurité. C'est un devoir du service public d'assurer cette continuité dans l'action à destination des plus fragilisés. Je rappellerai pour terminer le rôle majeur d'openado dans cette politique de détection précoce.

Il reste forcément du chemin à parcourir mais à moins de ramener un jour les chiffres du suicide à zéro, vous me verrez, moi aussi, insatisfaite. Soyez cependant assurée que nous tentons par tous les moyens les plus pertinents possibles en tous cas, de diminuer au possible ces chiffres.

Vous évoquiez enfin une vaste campagne d'information, je vous invite à en faire part dans le cadre d'une prochaine Commission de prévention du suicide pour permettre de débattre de la pertinence et l'efficacité de ce type de campagne avec les professionnels, les travailleurs de terrain qui ont parfois un regard très spécifique et très parlant sur le type de campagne à mener par rapport au public qu'il vise.

J'espère avoir répondu à vos questions et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite maintenant M. Robert MEUREAU, Député provincial à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Amies, Chers Amis.

C'est presque une tradition, à mon avis il s'inscrit le premier dès que la session budgétaire commence, c'est mon ami, il l'a dit d'entrée donc je le dis, c'est mon ami José SPITS qui a commencé la liste des questions donc, et si vous le permettez Monsieur le Président, je vais répondre aux questions dans l'ordre où elles ont été posées.

La première question contenait quatre propositions et elles méritent effectivement réflexion répondre point par point.

Premièrement, il a parlé de la rouille grillagée. Les Services agricoles continuent de soutenir les « Amis de la terre », leur partenaire de terrain dans cette lutte contre la rouille grillagée du poirier et un important effort financier est alloué pour maintenir à la fois un technicien de terrain mais aussi une série d'actions de sensibilisation sur le sujet : stands en foire à Battice, à Libramont, une journée « Apicharme », la journée de la pomme à Wégimont, c'est le week-end prochain, il faut y aller.

C'est donc un ensemble d'actions continuées depuis plus de 6 ans qui restent à disposition principalement des communes mais aussi des citoyens qui cherchent à trouver une solution à ce fléau parfaitement maîtrisable si « tout le monde » s'emploie à le combattre.

Deuxième réflexion, elle concerne la crise des fruits, de la vente des fruits ou de l'écoulement des fruits suite à l'embargo russe.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Cette crise dépasse largement les capacités provinciales à réagir de manière efficace. C'est une crise européenne qui ne peut trouver de solution que dans un contexte évidemment international.

Notre niveau d'actions est malheureusement fort limité. Nous avons contacté les siropiers artisanaux de notre Province qui nous disent avoir assez d'offres en fruits pour leur capacité de fabrication de sirop, même les vôtres ai-je compris tout à l'heure dans le couloir. Leurs exigences, par exemple dans le choix des variétés, sont actuellement rencontrées.

Grâce à un prix d'achat attractif, ils peuvent s'approvisionner assez aisément en fruits d'anciennes variétés de pommes et poires.

De nombreux petits agriculteurs ou de petits propriétaires de vergers apportent quotidiennement leur récolte à la siroperie.

De même, de nombreux arboriculteurs amateurs cherchent à valoriser leur « généreuse production » sous forme de jus de pommes ou de poires. Dès lors, il nous semble peu crédible de vouloir inciter les propriétaires d'arbres fruitiers à ramasser leur production car ils ne pourront que difficilement la valoriser dans un circuit de transformation locale.

C'est dommage mais une crise d'une telle ampleur ne peut pas avoir de solutions simples. Voilà ce que me donnent comme informations nos Services.

Votre troisième réflexion, elle porte au départ sur l'idée de la conserverie mobile solidaire et d'en prendre un exemple pour pouvoir mettre sur pied un pressoir mobile.

Je dois tout d'abord vous rappeler que ce projet de conserverie mobile solidaire concerne avant tout la formation socioprofessionnelle. J'en profite pour préciser que cet outil n'a pas été conçu pour la production proprement dite mais bien dans un but de sensibilisation et de formation. Nous l'avons appelée « Conserverie mobile solidaire » car son premier objectif est l'insertion professionnelle en participant, au travers de formations, à la création d'une nouvelle offre de métiers basée sur la transformation, la logistique et la commercialisation de produits en circuits courts.

Il ne s'agit, en aucun cas, de faire concurrence à des artisans qui utilisent ces techniques de conservation pour vendre leur production.

Votre idée de pressoir itinérant est sans doute excellente mais elle risque, si la Province de Liège développe ce type d'outils, d'être en concurrence avec les initiatives du privé, il existe nombre de possibilités pour celui qui le désire de presser ses fruits.

Je tiens à votre disposition une dizaine d'exploitants ou de firmes spécialisés dans le domaine en province de Liège.

Quatrième réflexion, elle, concernait la replantation d'arbres fruitiers. La suggestion fait sans doute allusion à une opération déjà ancienne et par ailleurs initiée par vous d'aider à la

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

replantation d'arbres fruitiers hautes tiges pour maintenir une biodiversité naturelle et préserver les fabuleux paysages du plateau de Herve.

La Province de Liège est assez fière d'avoir pu contribuer au repeuplement en arbres hautes tiges avec quelques communes du plateau de Herve. Cependant, il faut rappeler que cette initiative doit rester un véritable partenariat Commune - Province sous peine, encore le même raisonnement, de « concurrence déloyale envers les professionnels des parcs et jardins » ; c'est donc avec bienveillance que nous attendons la sollicitation des communes pour les aider à replanter des espèces fruitières en voie de disparition.

Deuxième question. Là je me suis un peu plus interrogé sur la manière d'y répondre. J'ai concerté les Services Agricoles qui ont longuement planché sur votre proposition. Disons qu'elle me paraît plutôt « utopique ». Vous ne proposez rien d'autre qu'une idée de mouton-tondeuse écologique.

Il s'agit de faire entretenir des zones herbeuses situées le long des routes ou des pistes cyclables par des moutons. Vous pourriez trouver l'idée neuve si j'ai bien compris en allant vous promener le long du RAVEL pour aller jusqu'à cette belle ville de Maastricht, mais ce sont les penseurs des Services Agricoles qui me disent que cela n'a rien de neuf et que les moutons ont toujours été l'auxiliaire majeur de l'homme pour l'entretien de son environnement.

Au-delà de cette réflexion un peu brève, il est utilisé en Belgique dans certaines circonstances particulières comme les zones Natura 2000, les parcs naturels notamment dans les Hautes Fagnes, les pelouses calcaires, Eric LOMBA m'en parlait tout à l'heure.

En dehors de ces sites, il apparaît une multitude de contraintes qui ne plaident pas en sa faveur : problème de clôtures : il faut absolument les parquer ! L'installation d'une clôture électrique est très coûteuse ! La plupart des surfaces contigües à la voie publique sont très souvent réduites et ne sont dès lors pas adaptées à la clôture et au pacage. Risque d'accident accru pour les véhicules circulants.

Deuxième problème sanitaire et propreté : je vous passe les détails, je vous donnerais le texte parce qu'ils ont vraiment été loin dans la réflexion.

Troisième problème : problème de pollution des zones herbeuses proches des routes : que faire de la viande produite et là, il y a tout le raisonnement sur la pollution du lait ou du contenu de la viande par les métaux lourds.

Problème de gardiennage, et les Services me déconseillent d'engager des bergers dans les Services provinciaux Madame la Greffière

Cinquième problème : protection de l'environnement parce que, ça vaut la peine d'être lu quand même : le mouton ne fait pas de distinction entre les espèces végétales protégées ou communes. Donc il y a un problème.

Sixième problème, un problème de rentabilité parce qu'effectivement, la nourriture trouvée serait encore insuffisante et il faudrait en plus en parcourir pour le complément.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Donc, les Services me disent, et je suis responsable puisque je le lis mais comme ils ont fait l'effort, je lis toute la phrase, ils me disent que, sauf à jouer à « saute-mouton », à compter les moutons pour s'endormir ou à devenir le mouton de Panurge, ils pensent toujours utopique la proposition de la tondeuse-mouton écologique !

Alors je reprends la proposition de mon collègue André GILLES d'hier, si jamais les communes se mettent d'accord pour proposer ce type d'initiative en terme de centrale de marché d'achat pour les moutons, on y verra aucune opposition pour organiser le marché mais pas pour rester propriétaire de ceux-ci.

J'attends avec impatience l'entrée de ma collègue Isabelle ALBERT qui pourrait me proposer le même genre de marché ouvert pour les poules parce qu'elle s'occupe des déchets de cuisine notamment.

Maintenant, j'en viens aux questions de mon collègue et ami aussi Alain DEFAYS. La première concerne le CPL Animal. L'intervention me permet de faire le point sur le dossier de l'ASBL CPL Animal qui regroupe les deux outils des Services Agricoles, à savoir d'une part le Centre Porcin d'Argenteau et d'autre part la Ferme provinciale de Jevoumont.

Comme vous êtes un des administrateurs les plus assidus du CPL Animal, ce dossier ne vous est pas totalement inconnu et comme vous le savez également, il est en voie de réflexion tant au niveau du Conseil d'administration que du Collège provincial.

A ce stade, deux orientations sont à retenir. Un : pour ce qui concerne la Ferme, elle pourrait être rattachée à l'école de La Reid et complètement gérée par cet Institut d'enseignement orienté « agriculture ». Elle deviendrait ainsi « La ferme pédagogique de La Reid ».

Les deux objectifs principaux peuvent se résumer ainsi, un : la « diversification » des spéculations (porcs, volailles, lapins...). Pour ceux qui ne sont pas tous les jours, et je ne regarde surement pas Jean-Claude JADOT dans le milieu de l'agriculture, spéculation ici, ce n'est pas un terme de capitalisme mais un terme utilisé en gestion agricole.

Alors, diversification disais-je de ces différents élevages ou études d'élevages porc, volailles, lapins, à côté d'une production laitière réduite mais avec des projets de transformation du lait, fabrication de fromages et de crème glacée notamment.

Le deuxième objectif serait une gestion centrée sur les formations des étudiants du secondaire et du supérieur couplée à une formation pour les adultes, agriculteurs, petits artisans... Voilà pour ce qui est de la ferme.

Pour le Centre Interprofessionnel pour l'Amélioration et la Promotion animale, il est un outil coûteux et suite à de multiples raisons, notamment les crises dans le milieu porcin, il n'est plus à même de s'autofinancer comme c'était le cas par le passé.

Ce constat nous amène à devoir stopper la vente des doses car celle-ci est trop largement déficitaire dans un marché de la production porcine hyper intégré. Impossible de

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

lutter économiquement contre de « grosses firmes porcines » installées en Flandre ou au Pays Bas. Dès lors, l'outil doit être réorienté également.

Et comme vous le soulignez pertinemment, il est essentiel de garder l'expertise acquise dans ce secteur depuis de longues années. Les agents seront « réaffectés » à des tâches de conseils en ferme, au développement d'actions de promotion comme la production « bio », la création de labels ou encore de circuits de commercialisation de produits locaux.

Face aux inquiétudes qui pourraient se manifester face à cette réorganisation, je précise déjà que le personnel concerné serait consulté individuellement dès que cette réorganisation serait peaufinée ou imaginée de manière plus concrète. Comme pour des situations similaires, nous pratiquerons encore et toujours cette concertation sociale responsable. Ainsi, le secteur porcin pourra continuer à bénéficier de notre expertise reconnue.

Quand à votre suggestion de questionner le nouveau ministre régional de l'agriculture que je citerai plusieurs fois avec ses différentes fonctions au sein du Gouvernement wallon, je vous rassure en vous rappelant que, via l'Agence Wallonne de l'Élevage et son secteur porcin, nos agents sont en contact permanent avec les outils d'encadrement de la Région Wallonne.

Malheureusement, à ce stade-ci des contacts, et si cela évolue, tant mieux, il n'est pas envisagé de partenariat win-win !

Il apparaît que l'outil et le « staff des agents » provinciaux sont des atouts pour développer un encadrement performant du secteur porcin au niveau de la RW. La Province de Liège serait « enthousiaste » à l'idée de voir la Région utiliser ses compétences mais évidemment, pas gratuitement.

En effet, nous ne pouvons assumer un travail d'encadrement de la spéculation porcine en dehors de nos frontières provinciales que si la RW prend en charge les frais inhérents à cette politique reconnue comme nécessaire pour sauver ce qu'il reste de notre petite production porcine wallonne !

De même, les maladies porcines représentent un gros risque pour nos éleveurs. Et « on » nous annonce de nouvelles épidémies en provenance des pays de l'Est. Que va pouvoir faire la profession face à ces dangers nouveaux ? Une de nos forces était d'offrir un cadre sanitaire exceptionnel et face aux multiples et successives crises porcines, les éleveurs n'ont pas les moyens d'appliquer des mesures d'hygiène contraignantes.

Qu'en sera-t-il si de nouveaux foyers de maladies qui se propageraient dans nos élevages ? Pour l'instant, peut-être aurons-nous des regrets, comme vous le soulignez aussi, de ne plus bénéficier de notre outil précieux ? A cette question, seule la Région wallonne peut nous aider à y répondre. Un rappel de l'invitation du Collège vers le Ministre régional de l'Agriculture et des Sports, on ne va pas le promener comme ça 50 fois donc, quand il viendra nous rendre visite, on l'aura informé des différents sujets à évoquer, et bien un rappel a été lancé et nous ne manquerons pas évidemment d'évoquer ce dossier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Evidemment, dans l'attente qu'il nous rende visite, si vous rencontrez par hasard, vous pouvez toujours plaider dans le sens qui nous serait favorable.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc).- On ne sait jamais !

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Ca pourrait arriver...

Toujours M. DEFAYS, deux sujets. De l'agriculture on est passé au sport en évoquant le Tour de France 2015, et j'espère qu'on a dit à Paris ce midi ce qui était écrit dans la presse ce matin, et qu'on nous confirme bien le passage du Tour de France en province de Liège bien entendu et j'ai compris à travers votre remarque positive que là aussi, nous l'avions fait par le passé, solliciter une aide, une collaboration auprès de la Région Wallonne et de son Ministre des Sports, nous sera évidemment d'une grande utilité et donc, là aussi je demande la collaboration, c'est çà un consensus au sein d'un Conseil provincial me semble-t-il.

Alors, un sujet où on pense la même chose sur le fond mais un peu différemment sur la forme. On arrive au ballon, au basket mais au sport ballon en général et au pôle de perfectionnement en sport ballon en particulier. Sa création est clairement inscrite dans la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2012-2018 qui dit, je cite les mots : « *Celle-ci prévoit ainsi que de nouveaux partenariats avec les Fédérations et Associations sportives provinciales seront négociés dans le but de créer des pôles de perfectionnement en gymnastique, en sports de ballon, en athlétisme, en cyclisme, en tennis de table ou encore pour le sport adapté (handifoot).* »

Ce développement se fait donc dans le respect d'un équilibre géographique, en tenant compte des structures existantes. A ce titre, l'implantation du pôle de gymnastique est prévue à Dison, celle en athlétisme à Hannut. Il convient d'ajouter que le tennis de table est déjà actif à Blegny et je pense que le Ministre des Sports aujourd'hui plus qu'hier si je lis bien les journaux, doit en être encore un peu plus conscient.

L'implantation du pôle Ballons à Waremme est dès lors géographiquement cohérente, d'autant qu'elle permettra une synergie évidente avec l'IPES de Hesbaye, notamment avec ses sections sports-études existantes et qui viennent d'être créées mais aussi avec le Club de Volley de Division 1 national.

Au surplus, je signale à M. DEFAYS que Liège Basket, puisqu'il a été évoqué, reçoit depuis plusieurs années déjà, une aide financière appréciable pour sa politique de formation menée en faveur des jeunes joueurs de basket.

Enfin, j'ajouterai qu'au niveau des infrastructures existantes, mais il sait que je vais le dire, la Province de Liège participe à hauteur de 750.000 € par an, aux charges d'emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint Jean.

Alors lorsque M. DEFAYS s'est dit déçu, et là aussi c'est un collaborateur précieux qui m'a aidé et il est allé visiter Euripide et Euripide, il a dit que « *Dans la vie, des principes rigoureux donnent dit-on, plus de déception que de joies* ».

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Mais alors, je ne doute pas non plus que vous donneriez votre aval à l'implantation de ce pôle de perfectionnement de ballon à Waremme si demain, je vous disais que je déménage à Sprimont.

J'en viens à une question de M. RASSAA sur la cartographie. Cette question donne l'occasion à l'ensemble du Collège puisqu'à travers ça, il y a de la supracommunalité dont le Président est responsable, il y a l'activité des Services Techniques provinciaux qui relève des attributions de mon collègue et ami Georges PIRE et il y a un peu d'informatique qui me concerne.

Dans l'axe de la supracommunalité, services rendus aux Communes, la Province de Liège entend développer un service de cartographie pouvant répondre aux besoins précis des Pouvoirs locaux.

Depuis le mois d'avril 2014, la Province de Liège a rejoint ce que l'on appelle maintenant pour les initiés, le GIG, comme nous ne sommes pas tous initiés, je vous dis qu'il s'agit du Groupement d'Informations Géographiques.

Ce partenariat public-public regroupe les Provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège ainsi que l'AIVE, l'Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement. Cette association de partenaires institutionnels constitue aujourd'hui le plus important service public en matière de cartographie dédié spécifiquement aux Villes et Communes.

Depuis maintenant plus de 10 ans, la Province de Luxembourg et l'AIVE ont développé des services techniques cartographiques spécifiques répondant aux besoins des utilisateurs. C'est aujourd'hui un outil de gestion pour les agents communaux et un outil de décision pour les élus.

On y retrouve différentes fonctions ou applications en matière d'urbanisme, de gestion des eaux usées, de cimetière, de localisation des bornes à incendie, des avaloirs, etc.

Le GIG propose en fait un logiciel qui réalise l'interface entre les producteurs de données et les besoins de la gestion communale.

Il faut nuancer les propos en précisant quelques éléments techniques ou juridiques qui ont probablement échappé à l'auteur de la question.

Vous évoquez principalement le souhait de voir développer, par la Province de Liège, un outil ouvert au grand public. Il faut rappeler que la Wallonie a mis à disposition de tous les citoyens un "géoportail". On y retrouve toute une série d'informations cartographiques sur l'aménagement du territoire, avec notamment les plans de secteurs sur les zones inondables, sur les biens classés au titre de monuments ou de sites, sur les zones Natura 2000, sur le tourisme, la mobilité, et la liste pourrait être bien plus longue.

Toutes ces données sont accessibles à l'ensemble des citoyens mais avec une restriction comme vous aurez pu, je l'espère, le constater. L'échelle de visualisation des cartes

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

est en effet bridée. En quelque sorte, vous pouvez afficher les cartes jusqu'à un certain niveau de détail.

Il y est par ailleurs précisé que "les données géographiques disponibles au départ de l'application n'ont aucune valeur légale et sont mises à disposition de l'utilisateur à titre informatif. "

En fonction de ces différents éléments, il ne paraissait pas judicieux que la Province de Liège initie un service identique ou similaire à ce qui existe. Faire ce qui existe ailleurs n'est pas très productif, on en conviendra tous.

Par ailleurs, il est à noter que les Provinces wallonnes collaborent toutes ensemble à l'implémentation de la base de données du Service public de Wallonie. L'atlas de la voirie vicinale est scanné et digitalisé par les Services techniques provinciaux afin de réaliser une couche continue de tout le territoire wallon pour être disponible sur le site de la Wallonie pour tout un chacun.

En ce qui concerne l'aspect de la question sur la mise à disposition des données au grand public, permettez-moi donc d'exprimer un avis défavorable. En effet, il faut réfléchir aux aspects réglementaires de cette utilisation mise à disposition par le groupe en question.

Tout d'abord, l'outil informatique est destiné exclusivement à l'usage des Villes et Communes. Il permet à l'utilisateur de consulter simultanément différentes cartes et données issues du site de la Wallonie ou d'autres producteurs et ce, sans limitation d'échelle comme je l'ai dit tantôt.

Mais là où le système est unique, c'est qu'il permet de superposer toutes ces données avec celles du cadastre et notamment la matrice cadastrale. Et c'est là que je passe au moins deux, trois paragraphes pour vous dire qu'il s'agit de données personnes qui ne peuvent pas être partagées en public et qui relèvent de la responsabilité des utilisateurs qui prêtent serment à cet effet.

Donc, il appartient uniquement à la Commune utilisatrice de toutes ces données de décider elle-même et non à la Province de permettre au grand public d'accéder aux données qu'elle aurait produites.

Enfin, je voudrais terminer cette intervention en soulignant l'action supracommunale de la Province de Liège dans ce projet. Lors de la présentation du projet le 16 septembre dernier au Domaine de Jehay, plus de 130 personnes étaient présentes, des fonctionnaires, Directeurs généraux, Echevins, Bourgmestres étaient présents. Ceci étant la preuve que notre action répond à une demande mais également, aux attentes des Communes. Voilà, je pense que l'essentiel de la motivation de cet avis défavorable est dûment justifié et a été exposé.

Il me reste une dernière question qui était le dépôt d'amendement de M. CONTENT relatif à la retransmission des séances du Conseil en direct sur internet. Celui-ci sera examiné en séance du bureau dès lors qu'il a trait à la publicité à donner aux séances de l'Assemblée.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. La parole est à présent à M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le sort en a voulu ainsi: il me revient cette année le plaisir d'ouvrir, et non de conclure, la série d'interventions annuelle des chefs de groupe consacrée à l'examen du budget provincial et à la note de politique générale. Que mes collègues n'imaginent toutefois pas que je serai moins attentif pour la cause à leurs interventions, qui toutes je l'espère reposeront sur les bases de la cordialité mais également de la sincérité.

Chers Collègues, il n'est par les temps qui courent, pas donné à beaucoup d'assemblées politiques représentatives la possibilité de se prononcer sur un budget en boni, où les recettes augmentent davantage que les dépenses.

La Province de Liège jouit d'une situation budgétaire et financière saine, qui lui permet non seulement de poursuivre années après années les politiques ordinaires, au sens budgétaire du terme, mais qui lui permet de surcroît de poursuivre et d'amplifier encore sa politique d'investissements extraordinaires, cette fois au sens budgétaire mais également politique du terme, le tout de surcroît avec un solde de dette à rembourser qui diminue.

Ce résultat, ce n'est pas le fruit d'une conjoncture passagère, mais bien à l'avantage que l'on peut aujourd'hui tirer d'une rigueur budgétaire et financière à laquelle la majorité s'est astreinte depuis de longues années et qu'il est bien dans nos intentions de poursuivre.

Ce résultat, c'est également le fruit du travail d'une administration de qualité, au sein de laquelle les services de Mme la Directrice générale provinciale et de M. le Directeur financier provincial travaillent avec compétence et rigueur, et je tiens ici à les en remercier sincèrement.

Sans la situation budgétaire et financière saine dont je parlais, la majorité provinciale ne pourrait en particulier pas programmer comme elle le fait d'importants investissements extraordinaires qui sortiront bien de terre d'ici à la fin de la législature.

Ces investissements, répartis sur l'ensemble du territoire provincial, contribueront non seulement à l'amélioration de notre institution et des services qu'elle rend à la population mais ils participent également, dès leur mise en chantier, au redressement économique du territoire provincial, dont on ne peut pas méconnaître les difficultés qu'il rencontre sur les plans économique, social, environnemental et culturel.

Ainsi par exemple, implantées en plein cœur d'une ville sinistrée par la désertion de l'activité sidérurgique, les différentes phases de la construction de la Maison de la Formation à Seraing apporte à cette ville, que nous sommes quelques uns dans cette assemblée à bien connaître, une plus-value urbanistique incontestable, une offre de formation bien utile, et une concentration d'emplois bien nécessaire. De la même manière, la rénovation d'importantes

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

infrastructures scolaires dans chacun de nos trois arrondissements améliorera encore notre offre de formation, tandis que les politiques sociales, de la santé, de la culture et des sports ne sont pas en reste, avec les différents investissements programmés que vous connaissez.

A Bavière, Monsieur le Député, Verviers ou encore Huy-Waremme, les investissements immobiliers consacrés par la Province de Liège participent de manière incontestable à la dynamisation du tissu économique et social. La Province est là, et si elle n'y était pas, on peut légitimement se demander qui d'autre y serait...

L'argent ne tombe toutefois jamais du ciel, et si tous ces investissements apparaissent impossibles ainsi que je viens de le rappeler, sans la rigueur de la gestion provinciale tout au long de ces dernières années, ces investissements sont tout autant dus à la contribution des citoyens qui peuplent le territoire provincial, ainsi qu'à la solidarité régionale, fédérale, et même européenne.

La bonne tenue de notre budget ne peut dès lors nous permettre le moindre écart et le moindre relâchement des efforts de bonne gouvernance et de saine gestion qui, aujourd'hui plus que jamais, doivent animer les responsables politiques.

Cet objectif de saine gestion, le groupe MR entend l'atteindre en veillant à tout le moins au respect de trois axes : le choix des compétences à exercer, la maîtrise des dépenses et la juste fiscalité.

Tout d'abord, s'agissant tout d'abord du choix des compétences : notre Conseil en a longuement débattu au terme de la législature précédente, et à l'unanimité je le rappelle, il s'est accordé sur le développement de 5 axes de compétences : le développement scolaire et professionnel, le développement culturel et sportif, la prévention de la santé et l'action sociale, le développement territorial durable et enfin, la supracommunalité et le soutien aux Communes.

Le groupe MR n'entend pas que le débat sur ces axes prioritaires soit aujourd'hui relancé, alors qu'il commence à peine à se concrétiser avec notamment l'abandon au profit de la Région des compétences de logement et de voirie.

Sans doute, ainsi que l'ont relevé MM. Alain DEFAYS et Marc HODY, la Déclaration de politique régionale contient-elle des passages ambigus sur la volonté exacte du gouvernement wallon quant à l'attribution des compétences provinciales, notamment en matière de logement. Mais jusqu'à preuve du contraire, la Province de Liège a exprimé ses choix et entend s'y tenir, et je ne peux que rejoindre Mme la Députée Katty FIRQUET lorsqu'elle nous indiquait hier qu'il n'était pas question à ses yeux de faire rentrer par la fenêtre des compétences qui sont sorties par la porte, poussées d'ailleurs par la volonté wallonne.

S'agissant ensuite de la maîtrise des dépenses : il ne nous est pas permis évidemment de dépenser sans compter, c'est une évidence que de le rappeler. Chaque subvention doit faire l'objet d'un examen attentif, et les priorités données dans les 5 axes de compétences précités doivent naturellement guider les actions à soutenir.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Quant aux dépenses de personnel, je rappellerais d'abord sans flagornerie que le personnel est d'abord une richesse davantage qu'une charge. Mais dans la mesure où ce poste représente 66,54% de nos dépenses ordinaires au budget 2015, défendre le personnel c'est aussi veiller à la maîtrise des dépenses qui le concernent.

Aussi le projet ENVOL, entamé sous la précédente législature, doit être poursuivi et la modernisation des infrastructures et l'informatisation accentuées. Enfin, la répartition du travail entre les membres du personnel provincial gagnera sans doute encore, ça et là, à être optimisée.

Enfin, s'agissant de la fiscalité, ainsi que je le disais déjà l'année dernière, le niveau de la fiscalité provinciale doit faire l'objet d'un monitoring constant, et l'objectif poursuivi demeure celui d'une fiscalité modérée, qui dès que la situation économique le permettra devra reprendre le processus de diminution engagée par l'actuelle majorité.

Chers Collègues, permettez-moi encore d'aborder deux questions, à savoir tout d'abord naturellement la supracommunalité provinciale, avant d'en terminer par un mot sur ce que j'appellerais le cadre politique provincial et les relations, politiques s'entend bien évidemment, que nous pouvons y entretenir.

La supracommunalité est au cœur de la déclaration de politique générale déposée par la majorité, et plus généralement même rassemble je le pense, ou l'espère, l'ensemble des groupes politiques démocratiques de cette assemblée.

Il est un fait à présent très certainement acquis que, pour l'heure, cette supracommunalité est "multi-céphale", étant composée des conférences des bourgmestres de Liège Europe Métropole et de notre Province.

Dans ce schéma complexe, fait d'équilibres politiques et supra locaux, chacun doit prendre ses marques et trouver sa place.

Il me paraît que les rôles des conférences des bourgmestres de Liège Europe Métropole et du Collège provincial commencent peu à peu à se dessiner, et que des projets concrets pourront être présentés dans les prochaines semaines.

J'avoue et je répète que dans ce schéma, le Conseil provincial doit quant à lui encore trouver sa place.

Comme je l'évoquais déjà l'année dernière, diminuer le nombre de Conseillers provinciaux sans réfléchir au mode de composition du Conseil ou à son rôle, c'était et cela reste cosmétique. Car la démocratie a besoin de débats comme de pain, et depuis l'antiquité grecque, c'est sur l'Agora, la place publique, que le débat démocratique se tient.

Je suis et reste donc convaincu qu'il n'y aura pas de supracommunalité concrète et pérenne s'il n'y a pas d'assemblée publique délibérante.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Aussi, si je ne souhaite évidemment en rien complexifier davantage un débat supracommunal qui l'est déjà suffisamment à ce jour, mais je me permets de lancer un appel à toutes celles et ceux qui voudraient avec le groupe MR et moi-même, réfléchir à la place du Conseil provincial dans ce débat supracommunal, à alors poursuivre ensemble la réflexion dans un cadre que l'on pourrait convenir.

Chers Collègues, comme annoncé, je ne terminerai pas cette intervention annuelle sans me réjouir, au fond, de la bonne qualité des relations politiques qui unissent nos différentes formations politiques non seulement au sein de ce Conseil mais plus généralement en province de Liège.

Les conséquences liées aux dernières élections fédérales et régionales ont été aussi surprenantes que parfois violentes, Monsieur le Député nous le rappelait tout à l'heure de manière musicale. Elles s'imposent naturellement à nous, et chacun est en droit d'en penser ce qu'il veut.

Je pense toutefois que ces événements s'inscrivent dans une logique institutionnelle où le lien entre les autorités régionales et fédérales s'est quelque peu fragilisé et si l'on mesure sans doute encore difficilement les conséquences exactes de cette fragilisation, nous pouvons déjà être certains que les signaux qui seront donnés à l'avenir par les pouvoirs locaux seront déterminants, dans doute plus audibles qu'avant, et qu'ils serviront le cas échéant même parfois à jouer les arbitres.

Aussi, la responsabilité qui pèse sur nous est grande. La Province de Liège ne sortira renforcée de la situation politique actuelle qu'à la condition de se montrer digne, pacifiée et unie. Cela ne veut pas dire que nous ne devons plus débattre, vous me connaissez trop pour savoir que j'aime trop ça, mais cela veut dire en tout cas que celle ou celui qui voudrait porter ici des combats menés là-bas prendrait la responsabilité de fragiliser la défense des intérêts liégeois, et ce au plus grand dam de celles et ceux que nous représentons.

Liège vaut mieux que cela.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. Je passe maintenant la parole M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale.

En ce début de semaine budgétaire, la météo restait clémente et elle a manifestement distrait certain d'entre nous de leur devoir d'élus provinciaux. Cela étant, le temps passe et nous voici déjà à l'analyse du troisième budget de la législature.

Mon intervention au nom du Groupe CDH-CSP s'articule en quatre chapitres : le cadre dans lequel s'inscrit notre budget ; la fiscalité provinciale ; notre Province et son avenir et quelques mots de conclusion.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Le cadre d'abord. Pour reprendre la formule du nouveau recteur de l'Université de Liège, nous pouvons qualifier le cadre dans lequel s'inscrit notre budget d'un cadre « Entre ombres et lumières ».

L'ombre ou les ombres nous viennent très largement de l'Europe et de l'Etat fédéral. La lumière et les espoirs nous viennent heureusement de la Région wallonne et de notre Province.

De l'Europe d'abord. Il n'est sans doute pas nécessaire de revenir sur la définition de la norme SEC, étalon de référence pour l'analyse des comptes des administrations publiques. Les élus locaux, en ce compris les élus provinciaux, doivent rester vigilants et actifs en ce qui concerne leurs priorités européennes.

La norme SEC, outre qu'elle soit imbuvable, s'avère inappropriée pour jauger la situation financière spécifique des pouvoirs locaux et de la Province en particulier ; elle ne permet pas d'appréhender intelligemment l'endettement d'investissement qu'elle assimile à un endettement de fonctionnement.

Imaginons donc que les pouvoirs locaux devraient commencer par épargner et ensuite, quand l'épargne est suffisante, investir.

Pour notre Groupe CDH-CSP, c'est totalement inacceptable, et ce d'autant que les investissements sont essentiels pour les services concrets à la population comme à la vie du tissu social et économique ; ils sont générateurs, en outre, d'actifs.

Dois-je rappeler que les pouvoirs locaux assurent plus de 50% de l'investissement de l'ensemble des pouvoirs publics du pays, pour seulement 5% de la dette ?

A l'image de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, nos provinces, avec son association, doivent sensibiliser nos responsables fédéraux et nos députés européens. Comme le dit d'ailleurs le Président de l'Union des Villes et Communes et je cite : « Les politiques de proximité et le niveau de service offert à la société ne doivent pas pâtir d'exigences européennes inadaptées, disproportionnées ou irréalistes, voire contre-productives ». Fin de citation.

Gageons que grâce à l'action des élus de notre assemblée et de tous les élus locaux, l'ombre de la norme SEC fasse place à la lumière que nous apporte la Région wallonne.

A Monsieur le Président de l'APW, je tiens ici à rappeler la disponibilité de mon Groupe pour relayer et agir en ce sens.

Le fédéral. Ce niveau de pouvoir annonce pour les pouvoirs locaux, et pour les politiques qu'ils mènent, déséquilibre et pénalité pour les familles et pour les classes moyennes.

Il n'est pas question ici, comme le demande Monsieur CULOT, de refaire le débat d'ailleurs mais il est question ici de mesurer les ombres noires, certains iraient jusqu'à dire

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

brunes, du projet du Gouvernement fédéral pour les pouvoirs locaux et pour nos provinces, en particulier.

Les exemples ne manquent pas. Le premier concerne les pensions : nous connaissons tous la charge des pensions, et le Collège provincial nous l'a rappelé ces dernières années, nous connaissons tous la charge des pensions pour les finances des pouvoirs locaux.

Quelles seront les conséquences pour nos finances des mesures annoncées sur le plan du relèvement de l'âge légal de la pension ; plan qui n'intègre pas un schéma d'ensemble pour les fins de carrière ?

Le deuxième exemple : le saut d'index. Ce saut d'index entraînera une diminution du pouvoir d'achat et, dès lors, de la consommation et de la confiance des familles. Dans un contexte de déflation, cette mesure s'avère contre-productive pour l'activité, particulièrement pour les PME et les petits commerces qui dirigent leurs activités vers la demande intérieure.

Qui dit diminution de la consommation, dit risque de difficultés économiques pour nos commerçants, nos indépendants et nos PME.

Le saut d'index est-il pertinent lorsque à la lecture des réactions des élus régionaux à la DPR, je lis, entre autres, que, et je cite : « Le récent rapport du Bureau du Plan concernant les créations d'entreprises indique également que ce taux de création d'entreprises n'a jamais été aussi faible qu'aujourd'hui. De même d'ailleurs que les chiffres des faillites, avec hélas la perte d'emplois associée qui résonne comme un signal de danger permanent. » Il est vrai que l'auteur de ce propos, Monsieur Borsus, n'était encore que Chef de Groupe MR au Parlement wallon.

Le Gouvernement a néanmoins décidé de procéder à un saut d'index. Cependant, Charles Michel avait déclaré ne pas vouloir toucher à l'indexation des salaires, un de ses nombreux engagements non respectés.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Liège, Monsieur DRION, Liège ! Concentrez-vous !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Secoué, bousculé, Monsieur CULOT, le Gouvernement fédéral est en passe de moduler la mesure qui visait à augmenter la couverture de la période de maladie des travailleurs par les employeurs. Cette mesure, dont le principe semble maintenu, concerne aussi les finances des pouvoirs locaux, et c'est de cela qu'il s'agit Monsieur CULOT, transposant pour leur personnel contractuel. L'espoir de la Région vient !

Que dire de la hausse des accises sur le diesel qui pénalisera les zones rurales ou ceux qui parcourent plus de kilomètres, et le secteur public est notamment visé.

Que dire de la mobilité. Je ne vais pas trop retourner le couteau dans la plaie mais quand même, que dire de l'impôt des sociétés sur les intercommunales ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Dois-je rappeler la ratio legis comme disent les juristes, de la norme selon laquelle l'impôt des personnes morales est seulement prélevé sur les intercommunales ? Simplement, les sociétés auxquelles s'applique ce projet ont été créées dans un but d'intérêt public. Elles assument la tâche de remplir une obligation communale et aujourd'hui également provinciale, il paraît juste de leur faciliter l'accomplissement de cette tâche en leur accordant les avantages fiscaux dont jouiraient les Communes et les Province qu'elles suppléent.

Taxer les intercommunales, c'est donc taxer la Province de Liège, taxer les communes de la province de Liège. C'est porter atteinte à leur capacité d'assurer le service public partout sur un territoire y compris là où ce n'est pas rentable.

Je ne ferai ni un exposé financier, ni un exposé économique mais, frapper d'un impôt des sociétés les « bénéfiques » des intercommunales, c'est ouvrir le dossier de tous les dangers : danger pour le financement des communes et des provinces, pour les investissements, pour les activités économiques, pour le consommateur et le contribuable, pour la mutualisation et les économies d'échelle. En un mot, danger pour le service public local et le soutien à l'économie. Dois-je encore charger la barque des nuages générateurs d'ombres pour notre Province ?

La coupe est loin d'être pleine mais, qui rêve de vendre Belfius ? Cette banque reste le dernier partenaire des communes, des provinces et des intercommunales. Sans Belfius, certaines communes, provinces et/ou intercommunales ne pourraient plus financer leurs travaux et leurs investissements.

Mon Groupe fait ici clairement appel à nos collègues élus du MR afin que cessent mensonges et renoncements car ils sont une véritable catastrophe pour le lien de confiance démocratique entre les élus et la population.

Il n'est pas trop tard, mais il est grand temps pour vous de veiller à redresser l'accord fédéral qui divise plutôt que rassembler.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Je voudrais surtout que vous parliez de la Province !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Le niveau régional. Vous me demandiez quelques mots, je vous réponds !

La volonté du Groupe CDH-CSP est de convaincre, de militer pour que les ombres quittent au plus vite le ciel provincial pour faire place à la lumière.

La Région wallonne a pris ses responsabilités et a confirmé l'importance des provinces et de leur rôle même si certains sont toujours en recherche de compréhension d'un texte clair, net et précis.

La Déclaration de politique régionale, les débats d'hier et d'avant-hier me conforte dans l'idée que chacune et chacun a pu lire cette déclaration. Je vais donc faire l'impasse sur la relecture de certains passages dont l'exégèse est sollicitée mais rappelons brièvement que

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

cette déclaration : concrétise les axes prioritaires définis par chaque province en concertation avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, développe le rôle provincial de fédérateur et d'opérateur ; encourage dans ce cadre les provinces à être davantage partenaires des communes ; analyse, province par province, avec celles-ci, les compétences qui pourraient être mieux gérées et suggère une réflexion quant à la possibilité de déléguer par contractualisation des missions et compétences au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sans tarder, les ministres wallons ont annoncé leur volonté de décliner les politiques dont ils ont la responsabilité, en concertation et harmonie avec les provinces. C'est, dès lors, une lecture transversale des compétences régionales qui est faite, comme le rappelle le Ministre des Pouvoirs locaux.

Notre Groupe se réjouit de constater que son analyse de l'avenir des provinces est intégrée dans la DPR : les provinces sont clairement identifiées comme les partenaires des communes dans la supracommunalité ; le renforcement des partenariats garantit l'avenir de l'institution provinciale et des pouvoirs locaux.

Cette reconnaissance des provinces et leur nouveau positionnement constituent un premier faisceau de lumière.

D'autres faisceaux nous viennent, d'une part, de la clarification des compétences et surtout, de la volonté d'une réforme régionale de la fiscalité avec les pouvoirs locaux. J'y reviens dans un instant.

Mon objectivité, certains pourraient la qualifier de légendaire...

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Laquelle ? Et c'est nous que vous traitez de menteurs !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Mon objectivité, certains la qualifie de légendaire, me doit évidemment d'observer l'annonce d'une réduction du Fonds des Provinces. Je pense que vous avez omis cela dans votre intervention Monsieur CULOT ! Mais ce n'est rien, nous sommes complémentaires !

Donc, l'annonce d'une réduction du Fonds des Province, il faut en mesurer l'impact sur le budget de notre Province. Sans réduction de dépenses pour notre Province, l'impact sera lourd et pourrait amener le budget provincial ordinaire au déficit. Vous êtes mathématiciens, avec l'aide d'excellents réviseurs d'entreprises, 250.000 € de boni à l'ordinaire, 2.500.000 en moins du Fonds des Province, le calcul est vite fait.

Mais le Ministre des Pouvoirs locaux et le Gouvernement wallon annoncent les compensations. Nous observons avec satisfaction que le Gouvernement wallon s'engage à assurer la neutralité budgétaire pour les communes, les provinces et les CPAS des décisions prises par la Région.

A travers une évaluation financière à court et moyen termes, le Gouvernement prévoit une compensation de toute décision et de toute charge nouvelle. Il s'engage aussi à plaider,

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

avec vous, auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il garantisse la même neutralité budgétaire de ses décisions pour les pouvoirs locaux, ce qui n'est pas encore acquis.

J'en viens maintenant à la fiscalité. Une formule mémorable nous dit à propos de celle-ci : « Jamais tu ne me regardes là où je te vois ».

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Evangile de Jésus Christ selon...

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- « Amsterdam ! ». La fiscalité provinciale.

Il ne vous étonnera pas que, comme les autres années, je revienne au nom de mon Groupe sur cette politique.

Ce sont les centimes additionnels au précompte immobilier qui constituent, pour reprendre la formule de notre Député provincial, le carburant dont le Collège provincial a besoin.

De 2011 à 2015, notre Province enregistre une augmentation de recettes budgétaires à ce titre de plus de 25%, soit une recette complémentaire de 36,6 millions d'euros, soit une moyenne de plus de 7 millions d'euros par an.

Je ne peux aujourd'hui que confirmer l'analyse faite par mon Groupe les années précédentes. Cette fiscalité reste injuste, inéquitable et disproportionnée.

Après avoir été rejoint dans un premier temps sur cette analyse par le Groupe Ecolo, mon Groupe constate, avec satisfaction, que celle-ci est aujourd'hui partagée par le Monsieur Paul Furlan qui compte s'attaquer à la révision de la fiscalité.

Cela fait maintenant plusieurs exercices que nous demandons une véritable réflexion sur cette matière au niveau de notre Province.

Avec la volonté de deux Députés provinciaux devenus Ministres régionaux et celle du Ministre des Pouvoirs locaux, nous allons peut-être enfin nous mettre au travail.

Dois-je vous rappeler que le Groupe cdH-CSP s'est toujours inscrit comme partenaire pour initier et mener à bien cette réflexion ? Nous sommes d'autant plus déterminés à la mener que nous devons constater qu'une autre fiscalité doit être envisagée. Toute fiscalité doit être réellement activée.

Ainsi, la taxe provinciale liégeoise sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagés devrait nous donner une autre rentabilité si les communes exerçaient véritablement leur rôle.

Je termine sur cette question de fiscalité en pointant son impact. Le palmarès des communes qui taxent le moins devrait positionner en première ligne une commune de notre province, la Commune d'Amblève.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Elle n'arrive malheureusement qu'à la 7ème position, uniquement en raison des additionnels élevés que perçoit la Province de Liège sur le précompte immobilier ; sans cela, elle prendrait la première place devant la modeste Commune de Lasne.

Le Collège provincial et sa majorité n'ignorent évidemment pas que la politique fiscale est un des dossiers financier et budgétaire qui oriente le vote de mon Groupe sur le budget provincial.

Troisième volet de mon intervention : notre Province et son avenir.

Par notre détermination liégeoise, nous surmonterons les zones d'ombre européennes et fédérales. Exploitant les axes de la DPR, notre province doit plus que jamais manifester ses ambitions pour ses citoyens. C'est d'ailleurs dans la contrainte que s'expriment le talent et la créativité.

Vous présentez un budget que vous qualifierez sans doute de prudent, voire de provisoire, puisque de nombreuses incertitudes planent encore sur les finances des pouvoirs locaux.

En tant que minorité responsable, nous en prenons acte mais nous espérons vous entendre demain sur les orientations complémentaires et/ou nouvelles que vous inspirent les Déclarations de politique fédérale et régionale ainsi que la circulaire budgétaire de la Région.

Pour notre Groupe, l'attitude prudentielle ne signifie pas immobilisme et absence d'initiatives nouvelles au service des citoyens.

Les attentes des secteurs s'occupant des personnes âgées, de la petite enfance, de la pauvreté, des injustices sociales, sont en attente d'initiatives et de soutien concret des pouvoirs publics.

Rien n'est annoncé actuellement par le Collège provincial alors que des moyens peuvent être dégagés au terme de la clarification des compétences provinciales.

Commençons par les moyens avant de dépenser. Au registre des moyens, nous pouvons identifier. Un : un partage de charges avec la Région wallonne dans un certain nombre de compétences déclinées de manière transversale et solidaire ; deux : des moyens dégagés et qui étaient précédemment consacrés à des politiques directes en matière de logement, d'énergie ou de voiries ; trois : des moyens à solliciter à la Fondation Roi Baudouin. A cet égard, vous aurez été sensibles aux actions déjà menées en Province de Liège par cette Fondation en partenariat, notamment avec des pouvoirs locaux et des élus locaux. Quatre : au niveau de notre Groupe, nous persistons à considérer que certains moyens investis dans certains dépistages mobiles doivent également être réorientés.

Des signaux d'une province toujours plus solidaire devraient à notre sens être donnés sans tarder et, quelque part dans la ligne du débat d'hier, nous ne pouvons qu'inviter la 4ème Commission à se pencher sur les thématiques de l'accueil de la petite enfance, des aînés et de l'intergénérationnel, avec pour objectif la mise en œuvre de projets concrets, tels que :

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

préparer et disposer de places d'accueil en suffisance pour la petite enfance ; favoriser le maintien à domicile des aînés et prévoir une offre suffisante de places d'accueil pour ceux d'entre eux en situation de dépendance.

La politique, c'est affecter avec rigueur les moyens dont on dispose. Nous avons l'obligation absolue d'utiliser chaque euro qui nous est confié par les citoyens avec le souci permanent de l'efficacité.

Notre province a besoin d'un plan stratégique transversal et pluriannuel, établi en concertation avec la Région wallonne, actualisant et priorisant ses axes d'action.

La réflexion proposée ci-avant à la 4ème commission devrait déboucher sur un projet concret à présenter, en accord ou en solidarité avec des Conférences de Bourgmestres, à Liège Europe Métropole, et ce dans le cadre du prochain plan triennal d'action.

Ceci m'amène évidemment à évoquer brièvement la supracommunalité. Elle est affaire de tous les partis politiques démocratiques représentés dans notre province, dans nos villes et communes.

Le modèle provincial liégeois a clairement inspiré les auteurs de la DPR et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les premiers projets concrets devraient être approuvés à bref délai et l'engagement de 10% du Fonds des Province dans les zones de secours se fait dans l'harmonie et le consensus. Notre Groupe restera solidaire du développement et de la réussite de la supracommunalité.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc). – Jeanne d'Arc ?

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Bien sûr ! Il a fallu un certain temps à vos amis pour rejoindre le consensus, ils y sont arrivés avec la patience !

Évoquer le budget mériterait que soit évoqué un certain nombre d'articles budgétaires, mais nous avons bien compris le caractère provisoire du budget et nous ne manquerons pas d'y revenir chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous devons cependant observer à ce stade le maintien d'un saupoudrage trop important en lieu et place de projets cohérents, clairs et lisibles. Pour ce qui concerne le volume global de l'emploi, nous avons compris de la réponse de Monsieur le Député provincial en Commission que le nombre d'agents ETP augmente. Il ne manquera pas d'être plus précis à cette tribune en nous donnant les raisons de cette augmentation et les compétences qui y sont liées.

Je ne faillirai pas à la tradition : évoquer l'avis de la Cour des Comptes sur le budget, le Député provincial m'en voudrait évidemment. D'année en année, vous vous améliorez. J'observe qu'il subsiste une non-conformité à l'orthodoxie budgétaire pour un article de dépenses à l'extraordinaire ; une non-conformité de codification économique pour les dépenses

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

de fonctionnement au budget ordinaire et l'absence d'un rapport d'évaluation d'un contrat de gestion. Encore un exercice ou deux, et tout sera sans doute parfait.

Juste un article budgétaire à évoquer en clin d'œil à notre amis André DENIS que j'invite à lire ou à relire l'article 101/624200 ; rien n'est prévu pour son éventuelle évolution de carrière politique provinciale en janvier prochain.

En conclusion, à budget provisoire, propositions ponctuelles. Elles ont été présentées par mes collègues et amis hier et avant-hier et en leur nom, je remercie déjà le Collège provincial pour les réponses qui augurent d'une prise en considération intéressante pour notre Province et pour ses citoyens.

Demain, à budget définitif, propositions structurelles. Pour notre Groupe, s'engager en politique, c'est présenter des projets qui fédèrent et mobilisent les énergies. Quand on s'engage en politique, c'est pour être porteur de solutions. Quand on s'engage en politique, c'est pour chercher le chemin du bien-être de tous, c'est pour avoir une vision forte de l'évolution de la société, celle du développement humain.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite maintenant M. Marc HODY, Chef de groupe Ecolo à prendre la parole.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur Le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Monsieur MOTTARD, je vous remercie pour votre petite fable musicale. Je remarque cependant que si certains perdent la moitié de leur effectif, le Collège aujourd'hui a aussi quasi perdu la moitié de ses effectifs.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Non non, c'est le Collège de 2022 !

M. LE PRESIDENT.- Ils sont en mission !

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- C'est une boutade ! Autant je ne me vois pas sonner le cor, cela dépend lequel et l'orthographe.

Au-delà de ce petit mot, en guise d'introduction, permettez-moi ces quelques mots d'Albert CAMUS que l'actualité m'inspire. Il s'agit d'un extrait de « L'Homme révolté » : « Le fascisme, c'est le mépris. Inversement, toute forme de mépris, si elle intervient en politique prépare ou instaure le fascisme ». En effet, on ne peut rester indifférent à ce qui se passe dans notre pays.

Ce petit mot ne se veut nullement polémique, je pense que chacun doit garder son calme. En politique on peut dire beaucoup de chose en se respectant les uns les autres et le

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

fait que beaucoup de choses aient été dites au Parlement, lieu important me semble-t-il où beaucoup de choses doivent être dites est plutôt un élément heureux.

Entrons dans le vif du sujet provincial. Encore une fois, Cher Collège, votre projet de budget est injuste, inéquitable et inégalitaire, nous n'allons pas nous battre sur la paternité ni sur l'antériorité de celui ou de celle qui aurait détecté au plus vite les inégalités dans ce budget, il me semble que nous avons reçu le budget en même temps.

Pourquoi est-il injuste, inéquitable et inégalitaire ? Car quasi 70 % des recettes de transfert de ce dernier reposent sur la perception d'un impôt dont tous s'accordent à dire qu'il s'établit sur un mécanisme archaïque.

Dans le rapport du Collège provincial au Conseil provincial, nous pouvons lire qu'en matière de fiscalité, le Gouvernement wallon recommande la pratique de politiques cohérentes et raisonnables et que l'effort financier demandé aux contribuables conserve un caractère de juste répartition à la vie de la Région.

Dans une publication de l'Institut Emile Vandervelde « Etat de la question, la fiscalité vue de gauche... », on peut y trouver cette formule à laquelle nous adhérons pleinement à savoir que « l'impôt doit tenir compte de la capacité contributive de chacun.

Or, de nombreuses études démontrent qu'être propriétaire de son bien ne donne en aucune manière une estimation fiable de la véritable capacité contributive de celui qui en est précisément propriétaire.

L'auteur de cette intéressante contribution termine par un mot qui me semble assez juste « La fiscalité immobilière est aujourd'hui profondément injuste ».

Le Ministre FURLAN s'est exprimé, je prends au hasard un article car il l'a fait à maintes reprises mais vous voyez qu'en cette matière, il y a parfois des contradictions qui peuvent être intéressantes. Dans le Soir du 27 octobre 2011 donc, le Ministre FURLANT s'exprimait en ces termes sur son projet de réinventer les additionnelles : « Le précompte immobilier et les additionnels qu'en tirent les communes sont un impôt désuet, inefficace et injuste. A long terme, il faudra le transformer en taxe calculée sur la valeur du bien à la transmission. En attendant, il faut rééquilibrer l'impôt local et je peux agir sur cela : moins d'additionnels sur l'impôt des personnes physiques – on soulage ainsi l'imposition sur les revenus du travail dit il –, mais la possibilité d'adapter les additionnels sur le précompte immobilier, sur base d'un taux d'imposition revu à la hausse ». Dans la même phrase, une contradiction. « Un système de vases communicants, termine-t-il, plus juste pour les faibles revenus ».

Dernièrement, il a proposé un autre type de vase communicant à savoir la suppression progressive du bonus-logement laquelle serait compensée dans le chef du contribuable par une suppression concomitante du précompte immobilier. La conséquence de cela, c'est le fait qu'à terme, ce mécanisme priverait la province de Liège singulièrement de quasi 70 % de ses recettes de transfert. Elle serait donc factuellement privée de son autonomie fiscale. Il me semble que cela s'apparente à une déconcentration qui ne dit pas son nom. Chacun appréciera selon sa sensibilité.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Je vous avoue qu'après l'énuméré de ce que le Ministre a pu dire à travers le temps, voire même dans la même interview, ce que la circulaire propose à différents pouvoirs, je concède ne plus comprendre la logique sauf si ce n'est que les additionnels au précompte immobilier sont tout simplement devenus dans l'esprit de beaucoup de décideurs, une simple variable d'ajustement que l'on utilise par facilité sans trop se soucier d'être en contradiction avec ses valeurs et ses promesses.

Permettez moi, avec beaucoup de courtoisie de m'adresser au MR membre du Collège, je voudrais lui rappeler ces propos de campagne électorale lesquels sont assez identiques quel que soit le moment, et ce n'est pas une ironie, et le niveau de pouvoir : « Trop d'impôt tue l'impôt » !

Je constate qu'entre 2011 et 2015, ce sont les chiffres du Collège repris dans les budgets initiaux que nous avons reçus et je vous en remercie Monsieur le Député, les contribuables de la province de Liège ont donc subi, si je lis bien ce comparatif entre 2011 et 2015, une augmentation de près de 37 millions d'euros d'impôt au titre de précompte immobilier.

Selon votre propre slogan, vous tuez donc l'impôt et en détournant le citoyen de manière injuste de surcroît !

Nous l'avons déjà dit des assises de la fiscalité, reprendre ensemble en Commission, pourquoi pas, la nomenclature de toutes les taxes permises et voir celles qui pourraient à un moment donné être activées de manière beaucoup plus juste et de manière beaucoup plus adaptée à la capacité contributive de chacun serait pour nous un signal intéressant.

Nous savons que l'impôt n'est jamais neutre, l'impôt que l'on favorise ou que l'on défavorise nous renseignent sur la conception de la justice sociale de la majorité politique. La question n'est pas de savoir s'il faut percevoir l'impôt car, évidemment, il est essentiel de le faire car sans impôt, point de société. Point de mission des Services publics, point d'Etat fort qui peu intervenir pour rétablir un certain nombre d'injustices. Mais la vraie et l'unique question est « Quel impôt juste doit-on prélever ? ». Je pense que cette question philosophico-politique à travers le prisme budgétaire est intéressante, surtout dans une réflexion au sein d'une session budgétaire. Sans impôt juste, point de justice sociale.

Autre approche de la justice sociale au sein de votre projet de Budget 2015 à travers les dépenses de personnel. Je m'explique. La circulaire budgétaire définitive recommande l'application d'une indexation de 1,5 % par rapport aux rémunérations de juillet 2014.

Sur la base du projet de circulaire, la Province a retenu l'hypothèse d'un saut d'index écrit la Cour des Comptes alors qu'il aurait fallu écrire probablement « dépassement de l'indice pivot » plutôt que « saut d'index » me semble-t-il. Cette réflexion a une importance surtout dans le contexte fédéral actuel où certains pensent plutôt au saut d'index plutôt qu'au dépassement de l'indice pivot. Les augmentations liées aux évolutions barémiques ont été évaluées à 0,5 % ajoute-t-elle.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Selon le Bureau fédéral du Plan, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en mars 2015 avec adaptation du coût de la vie ou disons, un certain coût de la vie nuancerai-je.

Le Gouvernement fédéral nous annonce un saut d'index en 2015, saut d'index intelligent. Mais ici et maintenant, ne nous étendons pas de trop sur d'autres niveaux de pouvoirs, mais elles ont des conséquences et vous allez comprendre que nous restons dans le budget. Ca c'est vous qui assumerez et vous allez comprendre pourquoi.

Mais ici et maintenant, si le saut d'index était confirmé pour 2015, que fera le Collège de cette marge de manœuvre que représente ce 1,5 % des dépenses de personnel budgétées qui ne seraient dès lors pas consommées ? Le Collège prendra-t-il des dispositions pour soutenir mais surtout conserver le pouvoir d'achat du personnel ?

Monsieur le Député en charge du personnel nous a assuré en Commission qu'il ne procéderait en aucune manière à une réduction mathématique de personnel. Mais qu'il évaluerait au cas par cas les besoins, service par service, en mettant en œuvre le plan de mouvement et d'embauche du personnel. Comme l'écrit Monsieur le directeur financier dans son avis : « Les dépenses ordinaires de personnel restent à un niveau élevé (66,54 %) et nécessitent une vigilance permanente ».

Je partage son constat et la responsabilité historique et éthique du Collège est à nos yeux, énorme. Ne faites pas, comme pour le précompte immobilier des ressources humaines une autre variable d'ajustement.

La Cour des Comptes indique que faute d'informations en provenance du Ministre de tutelle, la province a arrêté la prévision relative au fonds des provinces à hauteur de 37,2 millions sur la base des montants attribués en 2014, sans appliquer l'indexation prévue par le Code. Celle-ci, ajoute-t-elle, ne prend donc pas en compte l'impact négatif sur le fonds des provinces que causera la reprise des voiries provinciales par la Région wallonne au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'absence d'instructions de celle-ci, termine-t-elle, fait peser une incertitude sur le budget de la Province.

Mais de quelle incertitude s'agit-il en fait ? Monsieur le Député a parfaitement répondu en Commission et je l'en remercie, à la question que nous posions à propos de l'impact financier que représente le transfert des compétences relatif aux voiries, au Logement et à l'Energie. Il nous a indiqué que pour la province de Liège, ce transfert se traduisait par une diminution de la recette « fonds des provinces » égale à 2 321 280 € soit 24,18 % de 9.600.000 € prévus.

Je suis assez étonné ! Alors que le Collège n'inscrit plus en dépenses les montants liés à ces compétences transférées, ce même Collège continue pourtant à inscrire en recettes un montant de 2 321 280 €, noyés évidemment dans le montant global du Fonds des Provinces dont il sait pertinemment qu'il ne sera pas perçu en 2015. Même si le Collège n'est pas l'auteur de cette incertitude, je veux bien le concéder, celui-ci s'en sert afin d'équilibrer son budgétaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

En ce qui concerne les dépenses extraordinaires pour l'exercice 2015, la Cour des Comptes relève qu'elles augmentent de 12,0 % par rapport au budget initial 2014 et de 53,3 % par rapport au même budget ajusté.

Cet écart s'expliquant selon la même Cour des Comptes par la réinscription des engagements effectués à la charge des budgets antérieurs et qui doivent encore être financés par un emprunt.

Cela témoigne surtout politiquement de votre capacité à présenter les mêmes projets qui n'ont pas été mis en œuvre et qui constituent dès lors des effets d'annonce recyclés d'année en année.

En ce qui concerne les prévisions relatives aux subsides qui augmentent de 6 millions d'euros tant par rapport au budget initial 2014 qu'au même budget ajusté, la Cour des Comptes relève que la province n'est pas encore en possession des promesses de principe du pouvoir subsidiant. Encore une imprudente incertitude qui risque de mettre en péril l'équilibre budgétaire.

Point positif, après de nombreuses interventions en Commission, vous avez accepté de renommer un certain nombre d'articles budgétaires intitulés « crédit à la disposition du Collège ». Nous relevons avec satisfaction que dorénavant, les articles seront libellés d'une manière plus adéquate.

En ce qui concerne les investissements, permettez-moi de nous focaliser à titre exemplatif sur un projet. Le Collège nous a fait part de ses perspectives quant à l'acquisition d'un immeuble qu'il a baptisé « Maison ERASMUS ». Même si nous soutenons cette politique de développement du logement étudiant, aucune ambiguïté sur la question, nous l'avons voté, nous pensons que ce projet a été une occasion manquée de donner du sens et de la cohérence à la Déclaration de Politique Communautaire qui prévoit en la matière : assurer, au niveau de chaque pôle, l'élaboration d'un cadastre de l'offre de logements étudiants ; Cela n'a pas été fait. Développer, à l'échelle du pôle, et en partenariat avec les internats du supérieur, l'offre de logements étudiants et étendre l'activité des agences immobilières sociales au logement étudiant.

La Déclaration de Politique Régionale indique quant à elle que « conscient de l'implication nécessaire des pôles d'enseignement supérieur et de la Fédération Wallonie Bruxelles, le Gouvernement wallon veillera en collaboration avec ceux-ci à notamment inviter les provinces à développer une politique de soutien au logement étudiant. »

Voilà une logique clairement identifiée des pôles refusée par le Collège qui préfère faire cavalier seul en choisissant un lieu d'implantation par opportunité plutôt que réfléchir en partenariat afin de répondre à des besoins objectivés et concertés.

Soutenir, comme le dit la Déclaration de Politique Régionale, ne veut pas forcément signifier acquiescer seul. Utiliser par exemple une agence immobilière sociale eut été un outil intéressant à ne pas négliger dans la réflexion au niveau de ce genre de projet.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

In fine, pourquoi réserver les logements aux seuls étudiants ERASMUS ? De surcroît, dans l'état actuel du dossier, nous n'avons aucune information sur le caractère social ou non des chambres qui seront mises en location.

Pourtant, il ne s'agit pas d'un petit montant, il s'agit d'une dépense de plus de 4,5 millions d'euros. Nous aurions aimé un véritable débat sur la question où la philosophie intéressante de la DPC aurait pu être initiée.

Nous estimons que le passage du Tour de France en province de Liège est une bonne nouvelle pour les amateurs de la « Petite reine ». Mais nous nous étonnons du mode de fonctionnement de ce Collège qui laisse apparaître que le Grand Evènement a pris le pas sur le sens sportif que celui-ci devrait incarner. J'en veux pour preuve que le Député en charge du sport est présent aujourd'hui, et je le remercie de son respect pour notre Assemblée, alors que c'est le Député en charge des Grands Evènements et le Vice-Président du Collège qui sont à présentement.

Le budget relatif aux Grands Evènements ne serait-il que le budget commercial de la Province ?

Nous déplorons à nouveau cette occasion manquée par le Collège de véritablement promouvoir la pratique du cyclisme à travers cet évènement. L'Institution doit être un moyen mis au service des politiques financées par les deniers publics et non l'inverse.

J'en terminerai, mes Chers Collègues, par quelques mots de Victor HUGO : « La forme, c'est le fond qui remonte à la surface ». C'est pourquoi, au nom de notre groupe, j'ai tenté de mettre des formes à ce que nous pensons de ce projet très provisoire de budget 2015 afin que le fond de notre modeste analyse qui n'est certes pas exhaustive, et nous aurons l'occasion dans les mois prochains de reparler d'un certain nombre de choses, puisse remonter à la surface de notre Assemblée.

Nous ne voterons pas ce projet car il se fonde sur des recettes tantôt incertaines, grandement injustes, inégalitaires et inévitables.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est maintenant à M. Gérard GEORGES, Chef de groupe PS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Avec le Groupe Socialiste, nous soulignons le caractère réaliste et prudent de notre Budget prévu pour l'année 2015.

Nous examinons déjà aujourd'hui, et oui Monsieur le Président, le temps passe bien vite, le troisième Budget de notre législature 2012-2018.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

« Il ne faut pas dépenser plus que ce que l'on a ! », « Il ne faut pas tout attendre des autres ! » ; Voici les 2 règles simples et pratiques qui ont servi de fil rouge lors de la construction de notre Budget 2015.

Mais ne nous voilons pas la face, cette construction s'est faite dans des conditions particulièrement difficiles et délicates.

En effet, dès 2015, chaque Province wallonne sera dans l'obligation d'atteindre et d'assurer le maintien de l'équilibre à l'exercice propre. Nous, Province de LIEGE, relevons ce défi cette année du moins et donc un plan de convergence ne nous sera pas imposé par le Gouvernement wallon.

Restons cependant attentifs pour les années à venir car certains éléments défavorables pour nos finances provinciales resteront d'actualité. Je citerai notamment : la diminution annoncée mais non encore chiffrée du Fonds des Provinces ; le démantèlement de l'outil industriel ARCELOR-MITTAL ; le contentieux relatif à la taxe industrielle compensatoire ; l'affaire BELGACOM-CONNECTIMMO ; l'évolution de la cotisation de la responsabilisation en matière de pension et les modifications des aménagements des fins de carrières qui s'annoncent et les modifications des aménagements de fin de carrière tels qu'ils s'annoncent.

Ces différents conseils de prudence étant rappelés, nous poursuivons en 2015 le développement de nos 5 axes prioritaires dont l'intelligence avait été acceptée, sans restriction, par le Gouvernement wallon et à l'unanimité par tous les Groupes de notre noble Assemblée.

Par le biais de ces axes nous rappelons, en 5 points, les orientations de nos missions provinciales pour 2015 à savoir : renforcement des partenariats avec les Communes via le SUPRACOMMUNALITE ; prise en charge des dépenses nouvelles nécessitées par le financement des Zones de secours ; poursuite de notre plan de nomination du personnel ; maintien d'une politique de formation et d'enseignement liée à la demande des secteurs porteurs d'emplois ; réduction progressive de la charge de la dette.

Au Budget Ordinaire, nous retiendrons simplement et grosso modo : en recettes : 283.500.000 euros. En dépenses : 265.000.000 euros donc un boni à l'exercice propre de 18.437.543 euros et ce sans augmentation de taxes et quant au boni global il est de 236.524,69 euros après imputation du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements.

Pour le Budget Extraordinaire, nous retiendrons simplement et grosso modo un Budget extraordinaire de 38.354.440 euros de dépenses dont 29.286.137 euros consacrés aux investissements.

Globalement, le Budget 2015 à l'extraordinaire est présenté en boni de 203.715,09 euros compte tenu d'un prélèvement sur le Budget ordinaire de 13.337.850 euros.

Rappelons, et c'est important que depuis 2011 notre Province de LIEGE affecte grosso modo 7.000.000 d'euros chaque année soit 20% des recettes Fonds des Provinces pour soutenir les projets supra communaux.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

En 2015, une nouveauté, une de plus, ces crédits seront affectés pour 10% au moins du Fonds des Provinces aux nouvelles dépenses nécessitées par le financement des Zones de secours.

Avec le Groupe socialiste nous encourageons le démarrage de 16 nouveaux et grands projets dont notamment : la construction de la 3ème phase de la Maison de la Formation à SERAING ; les parkings de covoiturage et de délestage situés aux quatre coins de notre Province ; le Pôle Ballon à WAREMME ; la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à HUY ; l'aménagement de la Maison ERASMUS à JEMEPPE ; les travaux d'amélioration énergétique de certains bâtiments dont le bâtiment du Quai GLOESNER à LIEGE ; l'acquisition d'un terrain sur l'Espace Bavière à LIEGE pour le lancement d'une bibliothèque moderne et la création d'un véritable Pôle Culturel.

Ces beaux, nouveaux et importants projets nous encouragent à préparer l'avenir, à voir toujours plus loin tout en restant dans les limites du raisonnable financier mais aussi en comptant sur l'appui de nos partenaires à différents niveaux.

« Seuls nous ne sommes rien, ensemble nous sommes plus forts ! ». Nous comptons donc sur la compréhension des Communes situées sur le territoire provincial, nous comptons sur la Région wallonne, la Fédération Wallonie Bruxelles, et l'Europe.

Nous avons mis en place différentes structures qui nous permettent de présenter et de défendre nos projets. Je citerai notamment la « Conférence des Bourgmestres », je citerai également l'ASBL « LIEGE EUROPE METROPOLE » au sein de laquelle nous comptons 6 représentants provinciaux sur 31. Le plan triennal est en préparation et l'Assemblée générale sera invitée le 27 novembre 2014 à se prononcer sur ses choix prioritaires

Je citerai également, et on en a parlé déjà plusieurs fois aujourd'hui, la dynamique ASBL « Association des Provinces Wallonnes (l'APW) » avec à sa tête notre ami et Député Paul-Emile MOTTARD. Cet excellent outil est devenu avec les années un interlocuteur important auprès de la Région wallonne notamment.

Mais notre avenir, Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU, ce sont aussi les aides extérieures dont le Fonds des Provinces qui, d'après la nouvelle Déclaration de Politique Régionale (DPR), sera en diminution significative de par le fait que nous devons céder certaines compétences à la Région telles que l'Energie, le Logement et les Voiries.

L'avenir c'est aussi le souci de défendre au quotidien le bien être de notre population face aux défis qui s'annoncent comme notamment le black-out annoncé déjà pour cet hiver, les difficultés rencontrées par nos agriculteurs et nos producteurs alimentaires locaux, la recherche d'emploi pour nos jeunes et nos moins jeunes,...

L'avenir c'est aussi la grande attention que nous devons avoir face à la taxation annoncée, avec fierté par certains, je parle de la taxation de nos intercommunales. Et qui dit taxation, dit moindres dividendes pour nos Communes et pour notre Province. Est-ce vraiment une bonne décision ? Je me permets d'en douter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

Monsieur le Président, ayant eu, cette année du moins, l'opportunité de pouvoir assister à toutes les Commissions préparatoires à ce Budget 2015, je me dois, au nom du Groupe PS, de remercier et de féliciter tous les Membres de notre Collège provincial qui, particulièrement cette année, ont pris le temps d'ouvrir les travaux de chaque Commission en mettant en évidence, en début de chaque Commission, les priorités des importants dossiers qu'ils nous proposaient. Cela nous change des années antérieures où nous entrions très vite, voire trop vite, c'est mon avis du moins, dans les commentaires des chiffres des articles budgétaires les concernant.

Mention spéciale également à notre Collègue Valérie JADOT qui, fidèlement, a présenté un excellent rapport des deux importantes réunions de notre cinquième Commission et ce, après 5 heures de rédaction des dits rapports. Merci Valérie !

(Applaudissements)

Mention spéciale enfin pour notre Conseil qui, lors de la séance publique de ce lundi 20 octobre 2014 a, sur les 24 points abordés, en a approuvé 17 et ce, à l'unanimité. Nous avons donc cette année une Majorité et une Minorité particulièrement constructives et c'est très bien ainsi.

En conclusion, Monsieur le Président, Chers Collègues, le groupe socialiste de notre Conseil provincial de LIEGE votera vous vous en doutez, avec confiance et vigilance, le Budget 2015.

Mais attention, avec confiance car il tient à souligner le travail exceptionnel réalisé par le Collège provincial et les nombreux responsables qui ont contribué à la rédaction de ce Budget mais également avec vigilance car le Groupe socialiste sait que les efforts déployés pour le bien être des habitants de notre Province de Liège et pour le respect des conditions de travail de notre personnel provincial, seront confrontés, demain plus encore qu'aujourd'hui, à la triste réalité qui nous demandera de respecter la règle suivante : « Faire de plus en plus avec de moins en moins de moyens ».

Monsieur le Président, Chers Collègues, je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. La parole est à présent à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Le budget ordinaire de la Province de Liège est donc en boni de 236.000 €. La majorité PS-MR s'auto-félicite donc pour cet exercice qui confirme, selon elle, la bonne santé financière de la Province de Liège mais nous ne pouvons malheureusement pas participer à cette euphorie.

Parce que nous savons le contexte économique social et politique dans lequel ce budget a été confectionné et parce que nous ne cautionnons pas les choix qui sous-tendent ce budget.

## SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014

Le contexte socio-économique est toujours là, il est celui d'une crise qui dure et qui fait toujours plus de victimes dans le monde du travail. Et les gouvernements, fédéral et régional, même si le vocabulaire n'est pas toujours le même, ne semblent y opposer que des politiques d'austérité et de coupes budgétaires.

Au niveau fédéral, je ne reviendrai pas là-dessus mais les mesures qui touchent aux carrières et aux pensions vont également toucher les travailleurs de la Province de Liège et une pensée toute spéciale aujourd'hui aux enseignants qui ont marqué un arrêt de travail en ce jour en province de Liège.

Le Gouvernement fédéral semble aussi décidé à soumettre les intercommunales à l'impôt des sociétés, et cela ne manquera pas d'impacter les dividendes issues des participations de la Province dans ces intercommunales.

De son côté, la Région Wallonne veut raboter le Fond des Provinces de 9,6 millions d'euros pour l'ensemble des Provinces wallonnes. A répartition égale, la Province de Liège serait amenée à combler donc un trou de 2,3 millions d'euros.

Enfin, au niveau européen, en imposant les normes comptables SEC 95 aux entités locales, on entend bien faire participer ces entités aux efforts budgétaires.

En SEC 95, les investissements sont des dépenses qu'il faut équilibrer par des recettes courantes car on considère que l'emprunt n'est pas une recette mais la conséquence d'un besoin de financement.

Conséquence, aucune distinction n'est faite entre un endettement pour investissement et celui qui sert à couvrir un déficit courant. Tout investissement est donc une dépense l'année de sa réalisation.

Dans ce cadre, les trois leviers pour rendre effective la participation des entités locales à la réduction du déficit public sont connus : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses ou encore restreindre dans les investissements. Pour la Province de Liège, depuis 2013, on a choisi l'option d'augmenter les recettes.

L'augmentation des centimes additionnels sur le précompte immobilier a permis à la Province d'envisager 31 millions supplémentaires si l'on compare les 146 millions perçus en 2012 au niveau des revenus du précompte au 177 millions budgétisés en cette année 2015.

Ce choix reste pour le PTB injuste, les travailleurs propriétaires de leur logement sont plus touchés que les multipropriétaires et autres spéculateurs immobiliers. D'autres choix fiscaux notamment auraient pu être faits.

Le PTB continue de regretter à ce sujet, la suppression des taxes industriels, de la taxe sur la force motrice et la taxation des surfaces commerciales, ce n'est pas le lieu pour faire le bilan du Plan Marchal mais la compensation de ces taxes, si elle a adouci la mesure, elle a enlevé un outil important pour la Province pour faire participer les entreprises aux efforts que

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2014**

l'on semble toujours demander aux mêmes travailleurs.

Avant de clôturer, je voudrais quand même dire un mot en tant que cycliste régulier et en tant peut être qu'unique Conseiller provincial à venir à vélo à ce Conseil, si je peux soutenir la nouvelle venue du Tour de France en province de Liège pour la modique somme de 350.000 €, j'espère qu'un certain nombre des montants des subsides non encore affectés iront pour soutenir le sport cycliste amateur et/ou le développement de pistes cyclables dans la province de Liège.

C'est donc sans surprise que le PTB ne votera pas ce budget qui perpétue une injustice fiscale, comme je l'ai rappelé, et surtout ne répond pas à l'urgence sociale, suffisamment à notre goût en tous les cas.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Ceci clôturait les interventions des différents groupes politiques.

**VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, jeudi 23 octobre 2014 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 17 H 25 '.